



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mars 2019
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

15-18 avril 2019

**Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser
le Programme de développement durable
à l'horizon 2030**

Financement du développement durable

Note du Secrétaire général*

Résumé

La présente note, où sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2019, dresse un bilan des progrès accomplis vers la mise en œuvre des recommandations formulées concernant le financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 60 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. Il examine la situation économique mondiale et ses conséquences pour le développement durable, réfléchit à l'élaboration des cadres de financement nationaux intégrés et passe en revue les progrès réalisés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les problèmes de données correspondants.

* La présente note a été soumise après la date limite afin de tenir compte des éclaircissements et des corrections techniques apportés en réponse aux observations formulées lors d'une série de réunions d'information techniques tenues du 4 au 8 mars 2019.



I. Vue d'ensemble

1. La mobilisation de financements suffisants reste un enjeu majeur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré des signes de progrès, les investissements indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable restent sous-financés. L'intérêt pour le financement durable s'accroît, mais la transition vers un système financier durable n'intervient pas à l'échelle requise. Les risques systémiques augmentent et certaines parties du système multilatéral connaissent des tensions.

2. Dans le Rapport de 2019 sur le financement du développement durable¹, établi en collaboration avec plus de 60 entités des Nations Unies et organisations internationales partenaires, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement reconnaît l'ampleur et l'urgence du défi. Mais il y voit aussi l'occasion de réexaminer les approches nationales et mondiales du financement durable.

3. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour remodeler les systèmes financiers nationaux et internationaux dans l'optique du développement durable. Faute de quoi, elle ne parviendra pas à mettre en œuvre le Programme 2030.

Aspirations mondiales en danger

4. Le monde est en train de changer sous l'effet de l'évolution rapide de la géopolitique, de la technologie et du climat, entre autres facteurs. Des signes encourageants existent cependant. L'extrême pauvreté continue de reculer et les inégalités entre les pays ont diminué. L'investissement dans certains pays et régions s'est renforcé après une période de croissance lente. Les prix du carbone se redressent lentement et l'intérêt pour l'investissement durable ne cesse de croître.

5. Néanmoins, bon nombre des risques soulignés dans le rapport précédent ont commencé à se matérialiser ou à s'intensifier, mettant les progrès en péril et soulignant l'urgence de l'action, notamment sur les fronts suivants :

a) La croissance de l'économie mondiale reste stable aux alentours de 3 %, mais elle a probablement atteint un sommet ;

b) Plus de 500 milliards de dollars de marchandises font l'objet de restrictions commerciales, soit 7 fois plus qu'au cours de la période couverte par le précédent rapport ;

c) Les risques d'endettement augmentent. Plusieurs pays, dont une trentaine de pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, sont déjà en situation de surendettement ou risquent fort de l'être, ce qui entrave leur capacité d'investir dans les objectifs de développement durable ;

d) Plusieurs pays ont enregistré d'importantes sorties de capitaux, avec des sorties nettes totales qui devraient se chiffrer à plus de 200 milliards de dollars pour les pays en développement sur 2018 ;

e) L'inégalité s'est aggravée dans les pays où vivent la plupart des habitants de la planète et la croissance mondiale des salaires réels n'est que de 1,8 %, soit la plus faible depuis 2008 ;

¹ Dans le présent document, les chapitres auxquels il est fait référence sont ceux du Rapport de 2019 sur le financement du développement durable.

f) Les changements climatiques se poursuivent à un rythme soutenu, les émissions de gaz à effet de serre ayant augmenté de 1,3 % en 2017, avec des conséquences désastreuses pour les collectivités du monde entier.

6. Le développement durable appelle une action multilatérale pour relever les défis mondiaux, un réexamen de l'architecture institutionnelle mondiale et un renforcement de la coopération régionale et de l'action nationale, notamment l'adaptation des politiques à l'évolution du paysage mondial. Il s'agit notamment de lutter contre le court-termisme à tous les niveaux et de tirer parti des possibilités offertes par l'innovation, tout en gérant les risques.

Renouveler l'engagement en faveur d'une action multilatérale

7. Une action multilatérale est nécessaire pour faire face aux risques mondiaux et réaliser le Programme 2030, y compris la lutte contre les changements climatiques. Les gouvernements doivent renouveler leur engagement en faveur du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui constitue un cadre mondial pour le financement du développement durable, et renforcer l'action collective pour surmonter les obstacles mondiaux au développement durable.

Réexaminer l'architecture institutionnelle mondiale

8. La mondialisation et l'évolution technologique ont contribué à réduire l'extrême pauvreté au niveau mondial, mais la répartition inégale des avantages s'est traduite par un grand nombre de laissés-pour-compte et a nui au soutien à l'architecture mondiale. Le multilatéralisme est en proie à des difficultés. Et pourtant, ces difficultés sont peut-être une chance :

a) La crise du système commercial multilatéral est également l'occasion de remodeler ce système et de l'adapter dans l'intérêt du développement durable ;

b) Les difficultés rencontrées dans la restructuration de la dette souveraine, en partie imputables aux nouveaux instruments et aux créanciers non traditionnels, ont sensibilisé la communauté internationale aux lacunes de l'architecture actuelle ;

c) L'accentuation des vulnérabilités a souligné l'importance d'un renforcement du filet de sécurité financière mondial ;

d) La numérisation de l'économie a alimenté le débat sur la configuration du régime fiscal international qui pourrait contribuer à corriger les inégalités ;

e) La concentration croissante du marché, y compris dans l'économie numérique, a mis en évidence la nécessité de mieux surveiller cette tendance et d'en gérer les implications socioéconomiques.

9. Pour réaliser les objectifs du Programme 2030, les solutions mondiales doivent être complétées par des actions nationales.

Adopter des cadres de financement nationaux intégrés et adapter les politiques aux nouvelles réalités

10. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les gouvernements ont souligné que leur action s'articulerait « autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés ». En réponse au Programme 2030, de nombreux pays ont redynamisé leurs stratégies de développement durable. Toutefois, la plupart de ces stratégies ne sont pas assorties de plans concrets pour financer leur mise en œuvre.

11. Le Groupe de réflexion a mis en évidence quatre éléments fondamentaux des « cadres de financement nationaux intégrés ». Tous les pays doivent envisager d'élaborer des cadres de financement pour appuyer leurs stratégies nationales de développement et le système international doit continuer de les aider dans cet effort.

12. Les politiques de financement seules ne suffisent pas. Les cadres de financement intégrés doivent répondre non seulement aux enjeux du financement, mais aussi aux réalités d'un paysage mondial en mutation. Par exemple, pour lutter contre les inégalités, y compris les inégalités entre les sexes, les politiques nationales doivent s'attacher à remédier aux problèmes posés par le recul de la part des salaires, l'accentuation des vulnérabilités, la numérisation et la concentration croissante du marché, entre autres. Les gouvernements doivent revoir leurs politiques du marché du travail, les systèmes de protection sociale, les politiques budgétaires, les politiques de concurrence, les politiques commerciales et les règlements et stratégies concernant le secteur financier afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux nouvelles réalités.

Combattre le court-termisme

13. Pour parvenir au développement durable – en particulier éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et lutter contre les changements climatiques – il faut privilégier une perspective à long terme, les gouvernements, le secteur privé et la société civile travaillant ensemble pour relever les défis mondiaux.

14. Pourtant, plus le monde est incertain, plus le court-termisme prospère. Les entreprises privées, dont beaucoup sont déjà incitées par plusieurs facteurs à envisager leur action dans le court terme, hésitent à investir des fonds dans des projets à long terme. Pendant les périodes d'insécurité financière, les ménages se concentrent souvent sur leurs besoins immédiats. Et les décideurs sont souvent influencés par de courts cycles politiques.

15. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux. Un renforcement de l'action collective peut contribuer à réduire l'incertitude mondiale. Au niveau national, des cadres de financement intégrés peuvent servir de base à l'élaboration de politiques à long terme transcendant les cycles politiques. La réalisation des objectifs de développement durable exige des investisseurs et des entreprises privés qu'ils prennent leurs décisions d'investissement en tenant compte essentiellement de la nécessité d'investir pour le long terme et d'assurer la durabilité. Dans cette optique, les incitations privées et publiques doivent être ciblées sur le développement durable et leurs incidences sur la durabilité doivent être mieux mesurées.

Exploiter le potentiel de l'innovation tout en gérant les risques

16. Les innovations financières peuvent contribuer à des avancées notables du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Les nouvelles technologies et l'innovation peuvent améliorer le fonctionnement des marchés. La technologie financière offre à des millions de personnes la possibilité d'accéder plus aisément à des financements. Les mégadonnées peuvent faciliter l'élaboration des politiques. Le financement mixte, lorsqu'il est bien géré, peut favoriser le renforcement du financement du développement. Grâce aux nouveaux instruments, à une communication plus efficace sur la durabilité et à des solutions stratégiques novatrices, un nombre croissant d'investisseurs sont à même de dégager des rendements financiers en ayant une incidence positive sur le développement durable.

17. Mais les formes novatrices d'intermédiation financière ne suffisent pas à faire disparaître les risques en matière de financement et de viabilité – il faut toujours gérer le risque de crédit et les nouvelles technologies engendrent de nouveaux risques.

18. Les établissements financiers non bancaires et les entreprises de technologie financière ne sont pas toujours bien placés pour gérer ces risques et il en va de même des autorités réglementaires, qui ont toujours axé leur attention sur les prestataires traditionnels de services financiers. Les décideurs et les régulateurs devront prêter de plus en plus attention aux risques sous-jacents associés aux activités financières réalisées par tous les acteurs, sans se focaliser sur le type d'institution. Dans le même temps, ils doivent trouver un équilibre entre la gestion des risques émergents et la facilitation de l'expérimentation et de l'innovation.

II. Le contexte économique mondial et ses implications pour le développement durable

19. Les risques pesant sur l'économie mondiale ont commencé à se matérialiser, ce qui a conduit les membres du Groupe de réflexion à revoir légèrement à la baisse les prévisions de croissance. La croissance mondiale demeure stable, mais elle devrait maintenant avoir atteint un sommet et l'activité économique devrait continuer de croître à un rythme d'environ 3 % par an. La croissance devrait rester inégale d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Cependant, des éléments positifs existent : l'investissement s'est renforcé dans certains pays et régions, notamment en Asie de l'Est et du Sud, où vit également une forte population de pauvres ; l'inégalité recule dans de nombreux pays en développement ; et les prix sur les marchés du carbone se redressent lentement en raison de réorientations des politiques. On constate également un intérêt grandissant pour l'investissement durable et l'investissement à impact positif (voir chapitre III.B du rapport). Néanmoins, les marchés financiers sont volatils, le système commercial est en crise, la part des salaires diminue, sous l'effet de la concentration économique croissante, et les risques de surendettement se sont accentués. Les émissions de carbone ont également recommencé à s'accroître. Si ces tendances se poursuivent, les États Membres ne seront pas en mesure de répondre aux aspirations du Programme 2030 et nombre d'entre eux seront laissés pour compte.

20. Les décideurs doivent faire face à une tâche colossale, à savoir contenir les risques croissants à court terme, tout en faisant progresser les stratégies de développement à long terme aux fins de la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Des actions sur ces deux fronts sont indispensables aux niveaux national et mondial. Les gouvernements nationaux peuvent prendre des mesures significatives pour bâtir des économies résilientes et inclusives. Étant donné que nombre des défis revêtent un caractère mondial, le renforcement du multilatéralisme fondé sur des règles est également nécessaire pour atteindre pleinement les objectifs du développement durable. L'affaiblissement de l'appui à la coopération internationale, souvent motivé par la répartition inégale des avantages de l'intégration économique et financière, non seulement compromettra l'efficacité des mesures à court terme prises pour lutter contre toute récession économique mondiale, mais compliquera également les efforts de collaboration requis pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, relever les défis mondiaux et promouvoir un développement durable.

21. Dans le chapitre I du rapport, le Groupe de réflexion examine également comment résultats économiques et facteurs non économiques s'influencent mutuellement. La croissance économique peut entraîner une plus grande dégradation de l'environnement et une augmentation des émissions de carbone, tandis que les effets des changements climatiques ont d'énormes coûts économiques. Ce sont principalement les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire qui paient le prix économique et humain des catastrophes naturelles. Pourtant, les choix faits par les responsables politiques sont importants. Les objectifs de croissance économique

et les objectifs climatiques peuvent se renforcer mutuellement, en fonction du cadre d'action mis en place. De même, garantir les droits et l'autonomisation des femmes peut améliorer leurs moyens de subsistance et favoriser l'égalité des sexes, tout en ayant un impact positif sur les résultats économiques.

III. Cadres de financement nationaux intégrés pour le développement durable

22. Les objectifs de développement durable sont exhaustifs, complexes et interdépendants. En raison des synergies existant entre eux, la mise en œuvre du Programme 2030 a ravivé l'intérêt pour les stratégies nationales de développement. Toutefois, la plupart des stratégies ne contiennent aucun détail sur les modalités de leur financement. La mobilisation de ressources suffisantes demeure un enjeu majeur.

23. Les États Membres ont reconnu cette problématique dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et ont décidé de mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui de leurs stratégies de développement durable. Ces cadres regroupent les politiques de financement et les politiques connexes les plus pertinentes pour résoudre les problèmes de financement d'un pays. Ils recensent l'ensemble des sources de financement et des moyens de mise en œuvre autres que financiers dont disposent les pays et définissent une stratégie de financement pour mobiliser des ressources, gérer les risques et réaliser les priorités du développement durable. En bref, ils sont un outil pour mettre en œuvre le Programme d'action au niveau national.

24. Une approche intégrée présente plusieurs avantages. En reliant les politiques de financement et les politiques qui leur sont associées à des objectifs à plus long terme, les cadres de financement intégrés peuvent contribuer à éviter la prise de décisions orientées sur le court terme. Ils permettent aux responsables politiques d'exploiter les synergies et de gérer les compromis possibles entre les différentes politiques. En outre, ils aident les pays à gérer un paysage financier de plus en plus complexe et à mobiliser différents types de financement adaptés aux caractéristiques et aux risques propres à chacun d'entre eux.

25. L'adoption de cadres de financement nationaux intégrés est une tâche difficile. Dans de nombreux pays, les capacités sont limitées et la réforme des politiques est coûteuse – de longues listes des réformes nécessaires ne seront pas utiles. Les politiques de financement existantes peuvent ne pas être adaptées en raison de contraintes politiques sous-jacentes, qui ne sauraient être ignorées. Pourtant, il existe de nombreux éléments sur lesquels les pays peuvent s'appuyer.

26. Tous les pays ont mis en place diverses politiques de financement. S'ils ont déjà commencé à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable, ils doivent également avoir des mécanismes de gouvernance et de coordination en place. Pour établir le cadre de financement intégré, point n'est besoin de réinventer la roue. Il s'agit de concevoir un outil permettant d'identifier et de mettre en œuvre des politiques et des réformes ciblées de façon à accroître leur efficacité, leur cohérence et leur adaptation au développement durable, ce qui est à l'évidence possible tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

27. Dans le chapitre II de son rapport, le Groupe de réflexion vise à fournir des orientations aux États Membres dans la conception et la mise en place de cadres de financement nationaux intégrés, dont quatre des éléments fondamentaux sont : l'évaluation et le diagnostic ; la stratégie de financement ; le contrôle, l'examen et l'attribution des responsabilités ; et la gouvernance et la coordination.

28. À mesure que s'accroît l'intérêt pour des approches plus intégrées et stratégiques du financement du développement durable, on dispose de données d'expérience plus détaillées facilitant leur élaboration et leur mise en œuvre. Ces données d'expérience servent de base à l'analyse présentée dans le chapitre II et guideront le Groupe de réflexion dans son effort continu d'affinement de sa méthodologie et de sa réflexion dans ce domaine, par exemple grâce à l'élaboration de troupes à outils très utiles à l'action des différents types de pays.

IV. Principaux messages et recommandations

A. Ressources publiques intérieures

29. Les recettes publiques ne sont pas une fin en soi. C'est un moyen pour les gouvernements de financer les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de politique générale. Le régime fiscal joue plusieurs rôles. Il finance la fourniture de biens publics, influe sur le comportement des acteurs privés et favorise l'équité. Il soutient également la stabilisation macroéconomique et peut être utilisé pour stimuler la croissance en période de ralentissement économique. Bien que les ratios médians impôt/produit intérieur brut aient augmenté, il existe toujours un écart important entre les ressources publiques et les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable.

30. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les ressources intérieures sont avant tout engendrées par la croissance économique. La croissance mondiale ayant vraisemblablement atteint un sommet, comme indiqué plus haut et dans le chapitre I du rapport, l'augmentation encore nécessaire des recettes exigera des gouvernements qu'ils fassent preuve de la volonté politique requise pour engager des réformes de la politique fiscale et des réformes administratives, élargir la base d'imposition et améliorer le respect des obligations fiscales. Étant donné la nature à long terme des objectifs de développement durable, ils devront concevoir des plans qui perdurent au travers de multiples cycles politiques et économiques. L'intégration des stratégies de génération de recettes à moyen terme à la planification à long terme et la recherche d'un consensus national favorisant la pérennisation de la réforme des recettes sur les cycles politiques doivent permettre aux pays de mobiliser davantage de ressources publiques. Si l'on s'attache à réorienter le volet dépenses de la politique budgétaire sur les stratégies de développement durable afin de fournir des services publics de manière équitable, de nouveaux progrès seront réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en stimulant une croissance inclusive.

31. Les États Membres peuvent œuvrer à l'établissement d'un nouveau contrat social, fondé sur une société plus équitable et plus inclusive avec de justes contributions de tous. Ce nouveau contrat social doit se refléter dans les stratégies nationales de développement durable et les cadres de financement intégrés (voir chapitre II du rapport). Sa réalisation exige que les ressources soient mobilisées équitablement et utilisées pour financer des dépenses efficaces et la prestation de services publics responsables.

32. La lutte contre l'inégalité et l'objectif de développement durable n° 10 (réduction des inégalités) appellent une conception attentive du régime fiscal. Accorder la priorité à des dépenses et à des régimes fiscaux efficaces et progressifs accroît la probabilité de la réalisation des objectifs en matière d'inégalité. Les gouvernements peuvent expressément tenir compte des inégalités, y compris des inégalités entre les sexes, dans la politique budgétaire et la gestion des finances publiques. La budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes est un outil efficace pour suivre les engagements financiers en faveur de l'égalité des

sexes et les dépenses effectivement réalisées dans ce domaine. Les pays où le secteur informel est important peuvent s'employer à intégrer davantage d'activités dans le secteur formel sans nuire aux pauvres. Les décideurs peuvent appliquer des seuils d'exonération fiscale relativement élevés pour encourager le passage au secteur formel, favoriser un plus grand respect des obligations fiscales et faire en sorte que le régime d'imposition ne pèse pas trop sur les pauvres. La suppression de l'application de critères de ressources pour déterminer le droit d'accès à la protection sociale contribuerait à éliminer les obstacles à la participation à l'économie formelle, tout en assortissant également d'avantages cette participation. Une imposition plus efficace des grandes entreprises, y compris des entreprises multinationales, peut doper les recettes, tout en contribuant à donner une image d'équité des régimes fiscaux et à réduire les inégalités.

33. Les incitations inhérentes au régime fiscal peuvent être utilisées pour cibler efficacement les progrès sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 (lutte contre les changements climatiques). Les politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements tout comme les politiques de réduction des risques de catastrophe peuvent être soutenues par des incitations fiscales. La fiscalité environnementale et la réforme des subventions énergétiques et autres ont un rôle crucial à jouer dans la transition vers une économie mondiale à faible intensité de carbone.

34. L'environnement fiscal international est étonnamment différent de ce qu'il était en 2009. L'établissement de normes est plus inclusif et davantage d'informations sont désormais disponibles sur les comptes financiers et l'activité des entreprises, bien que le transfert des bénéfices reste un problème. Les efforts visant à améliorer la coopération fiscale internationale ont eu d'importantes retombées bénéfiques sur le respect des règles fiscales. Tous les pays doivent viser à participer à l'action internationale de renforcement de la transparence fiscale, tout en redoublant d'efforts pour permettre aux pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, de bénéficier des réseaux d'échange de renseignements. Certains des éléments fondamentaux de l'architecture fiscale internationale, comme le principe de pleine concurrence et l'attribution des droits d'imposition, sont aujourd'hui remis en question, notamment en raison de la numérisation de l'économie.

35. L'architecture fiscale internationale doit être de plus en plus inclusive et tous les pays doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les débats sur l'établissement de nouvelles normes fiscales. Il est dans l'intérêt mondial de rechercher un consensus, mais celui-ci doit refléter les réalités et les priorités des différents pays. Il est indispensable de prêter attention à l'impact potentiel sur les petits pays et les pays pauvres, dont la capacité de générer des recettes est déjà à la traîne. Mettre en avant les besoins et les capacités de ces pays dans l'analyse et la prise de décisions contribuerait à créer un régime fiscal international plus équitable et à promouvoir le développement durable. L'aide publique au développement (APD) à l'appui de la mobilisation des ressources intérieures reste faible. Les donateurs doivent continuer d'accroître leurs contributions au renforcement des capacités de mobilisation des recettes.

36. Plusieurs initiatives internationales visent à faire en sorte que les entreprises multinationales paient leurs impôts là où l'activité économique a lieu et où la valeur est créée, en accordant une importance particulière aux efforts de déclaration pays par pays. Une plus grande disponibilité publique de données agrégées sur les actifs financiers offshore et l'imposition de ces entreprises contribuerait à une évaluation plus précise des effets sur la distribution des changements apportés aux normes fiscales et permettrait aux pays de choisir des normes qui renforcent l'équité.

37. Le Groupe de réflexion est conscient des dommages causés par les flux financiers illicites et de l'intérêt que les États Membres portent à cette question. Si les progrès technologiques risquent de favoriser ces flux, ils peuvent également être mis à profit pour renforcer l'administration fiscale et aider les États Membres à lutter contre le phénomène.

B. Activités et financements privés aux niveaux national et international

38. Le secteur privé représente la plus grande partie de l'économie dans la plupart des pays. Il faut donc se féliciter qu'un nombre croissant d'investisseurs disent souhaiter prendre en compte les questions sociales et environnementales dans leurs décisions d'investissement. Mais l'incidence de cet intérêt croissant pour l'investissement dans le développement durable n'est pas claire, en partie à cause de la confusion qui règne quant à la signification de ce qu'est l'investissement durable et, en partie, du fait de l'absence de consensus sur la façon de mesurer son impact. Grâce à ses travaux analytiques, le Groupe de réflexion pourrait contribuer à générer un consensus mondial plus large sur la définition de l'investissement durable et la mesure des incidences de cet investissement, en s'appuyant sur les efforts publics et privés.

39. Les décideurs doivent tirer parti de l'intérêt croissant pour l'investissement durable. Les marchés financiers sont un puissant moyen de promouvoir la prise en compte des besoins du développement durable, à condition que des incitations appropriées soient en place pour tous les acteurs du marché. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont souligné le rôle des marchés financiers et appelé les gouvernements à « définir des politiques, notamment une réglementation des marchés financiers, au besoin comprenant des incitations à investir le long de la filière d'investissement, et qui soient conformes aux indicateurs de performance et de viabilité à long terme et réduisent la volatilité excessive ».

40. De nombreux pays progressent vers la mise en place de systèmes financiers durables ; les enseignements accumulés peuvent être partagés par le biais de plateformes internationales afin de dégager des synergies et de renforcer les cadres d'action. Les gouvernements peuvent contribuer à générer des incitations à l'investissement durable, notamment en tarifant les externalités, en exigeant des entreprises une meilleure communication sur les questions sociales et environnementales et en clarifiant l'obligation fiduciaire et les préférences des détenteurs d'actifs (notamment grâce à l'incorporation des préférences en matière de durabilité dans les profils d'investissement requis). Ils peuvent également promouvoir l'investissement en longue période en soutenant les efforts faits pour mettre au point des indices à plus long terme, en encourageant des horizons d'investissement plus longs dans les notations de crédit ou en s'appuyant sur des cadres réglementaires.

41. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il a également été reconnu que des mesures doivent être prises pour créer des conditions favorables à l'entrepreneuriat et au dynamisme du secteur des entreprises. Les investissements dans une infrastructure durable et résiliente peuvent faciliter le développement du secteur privé en permettant la fourniture de services essentiels au fonctionnement de l'économie. Les gouvernements doivent continuer à contribuer à la création de conditions favorables, notamment en examinant les sources de financement appropriées, en évaluant les obstacles à l'investissement et en hiérarchisant les mesures à prendre (voir chapitre II du rapport). Par exemple, s'agissant de l'infrastructure, il s'agirait de déterminer où le financement ou la prestation de l'infrastructure durable par le secteur public serait

plus efficient que le financement ou la prestation par le secteur privé et quel type d'infrastructure serait le plus à même de produire les effets souhaités.

42. La réalisation des objectifs de développement durable dépend également des investissements privés dans les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables où les marchés financiers sont moins développés et les profils d'investissement plus risqués. Des efforts délibérés sont requis pour promouvoir et faciliter les investissements liés au développement durable, ce qui souligne également l'importance de l'aide internationale pour stimuler l'investissement, par exemple au moyen d'instruments de partage des risques soigneusement structurés ou d'un rôle accru des banques de développement (voir également le chapitre III.C du rapport).

43. La question de l'accès au financement est au cœur du développement du secteur privé. Si l'accès aux services financiers s'est amélioré ces dernières années, d'importantes lacunes subsistent entre les pays et dans certains secteurs spécifiques du marché. Les stratégies du secteur financier sont déterminantes pour combler les déficits de financement et remédier aux dysfonctionnements du marché de manière intégrée. Dans un premier temps, les gouvernements peuvent viser à mettre en place des systèmes financiers inclusifs, par exemple en soutenant des types diversifiés d'établissements financiers, en fonction des contextes nationaux, et en recourant davantage aux technologies financières. Ils peuvent également chercher à développer davantage les marchés financiers en s'assurant tout d'abord que les bonnes conditions sont en place. En outre, ils peuvent envisager des solutions complémentaires, telles que les marchés du capital-investissement, qui méritent d'être étudiés de façon plus approfondie afin de mieux en comprendre les avantages et les risques.

44. Le développement financier a cependant ses propres limites et ne doit pas être poursuivi aveuglément. Le surfinancement peut nuire à la croissance et contribuer à creuser les inégalités. Les cadres d'action peuvent encourager le financement d'investissements productifs, alors que des environnements réglementaires efficaces peuvent contribuer à réduire le plus possible les risques d'instabilité financière et à maximiser les avantages du développement du secteur financier.

45. Les politiques qui favorisent le développement du secteur privé doivent également tenir compte des incidences sur la répartition des revenus. Ces trois dernières décennies, la part des salaires dans le revenu total a diminué par rapport à la part du capital. La concentration du marché dans certains secteurs soulève des inquiétudes quant à son rôle dans la détérioration de la répartition des revenus et appelle des politiques de concurrence qui reflètent l'évolution de l'environnement mondial et le rôle croissant de la technologie, tant au niveau national qu'international, ainsi qu'une meilleure surveillance des tendances de concentration du marché.

C. Coopération internationale pour le développement

46. La coopération pour le développement s'adapte aux nouvelles exigences du Programme 2030 et au paysage de plus en plus complexe et diversifié du développement. Toutefois, les parties prenantes doivent faire davantage pour réaliser le Programme 2030 et son objectif de ne laisser personne de côté.

47. Alors que l'aide publique au développement (APD) n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, la croissance globale en termes réels est restée stable en 2017. Les flux à destination des pays les moins avancés ont augmenté de plus de 10 %, mais cette augmentation reflète essentiellement des situations d'urgence humanitaire dans un petit nombre de pays. Les fournisseurs d'APD doivent continuer à redoubler d'efforts, notamment collectivement, pour honorer les engagements qu'ils ont pris et

faire en sorte que l'APD, en tant que source essentielle de financement du développement, puisse être à la hauteur des objectifs de transformation du Programme 2030.

48. On dispose encore de peu de données sur la répartition et l'utilisation de l'APD aux niveaux national et infranational. Des rapports plus détaillés et la ventilation des données par facteurs, tels que ceux décrits dans le Programme 2030, permettraient d'améliorer le suivi et d'orienter les interventions stratégiques afin de s'assurer que nul n'est laissé de côté. En outre, l'établissement d'une correspondance entre les flux d'APD et les objectifs de développement durable peut être un outil de suivi utile et appeler l'attention sur les domaines où la réalisation de tous les objectifs peut être accélérée.

49. Les dépenses humanitaires et les dépenses liées à l'accueil des réfugiés dans les pays donateurs ayant augmenté, la part de l'APD consacrée à l'aide-pays programmable et au soutien budgétaire a diminué ces dernières années. Le déliement de l'aide a progressé, mais l'aide reste encore liée de manière informelle. Il est urgent de s'attaquer à ces obstacles qui nuisent à la qualité de l'APD et qui, pris ensemble, menacent les gains durement acquis en matière d'appropriation et de leadership par les pays.

50. Le financement multilatéral du développement a augmenté en volume et les banques multilatérales de développement ont pris des mesures pour renforcer leur collaboration. Les rapports intégrés sur l'incidence de leurs prêts sur l'environnement, la situation sociale et la gouvernance, que certaines banques multilatérales de développement sont déjà en train d'établir ou envisagent d'établir, devraient contribuer plus largement aux efforts engagés pour prendre en compte les considérations relatives aux objectifs de développement durable dans toutes les opérations et aider à garantir que nul n'est laissé de côté. Cet alignement doit continuer d'être amélioré et affiné afin d'en accroître l'impact.

51. La coopération Sud-Sud apporte une contribution essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030, en complément, et non en remplacement, de la coopération Nord-Sud. Compte tenu de la progression continue de la coopération Sud-Sud, il apparaît possible de promouvoir cette forme de coopération et la coopération triangulaire en tant que modalités à fort impact de la coopération internationale pour le développement, tant financière que non financière.

52. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont davantage recours au financement mixte. Pour faire en sorte que les rares financements concessionnels aient l'incidence la plus importante possible sur le développement, les apporteurs de financements mixtes doivent collaborer avec les pays hôtes au niveau stratégique, afin de s'assurer que les priorités de leurs portefeuilles de projets correspondent aux priorités nationales. Les cadres de financement nationaux intégrés, examinés au chapitre II du rapport, peuvent servir de fil directeur à cette collaboration. La communauté internationale doit examiner la mesure dans laquelle les principes de financement mixte sont en phase avec les principes énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, tels que l'appropriation nationale.

53. Les flux de financement consacrés à la lutte contre les changements climatiques ont augmenté de 17 % entre 2013-2014 et 2015-2016, mais ils restent inférieurs à l'engagement pris par les pays développés de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 auprès de sources très diverses pour répondre aux besoins de financement des pays en développement. Pour lutter contre les changements climatiques et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles de plus en plus dévastatrices et coûteuses, il faut redoubler d'efforts pour honorer les engagements existants. L'accès des pays les plus pauvres et les plus vulnérables au

financement climatique doit être amélioré. Pour renforcer la résilience des pays en développement, davantage de ressources doivent être allouées à des instruments de financement ex ante pour la réduction des risques de catastrophe.

54. Les politiques nationales mises en place par de nombreux pays en développement se révèlent efficaces pour mobiliser la coopération pour le développement et l'aligner sur les plans nationaux de développement durable. À terme, ces politiques devront continuer de s'adapter aux conditions de plus en plus diverses et promouvoir la participation d'un plus large éventail de parties prenantes, y compris une participation citoyenne plus efficace.

D. Le commerce international comme moteur du développement

55. Le système commercial multilatéral contribue dans une large mesure à la croissance économique et au développement. Malgré cette contribution, il est confronté à de graves problèmes. Après la dynamique commerciale positive qui a caractérisé 2016 et 2017, 2018 a été marquée par des tensions commerciales de plus en plus vives et les menaces grandissantes pesant sur le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce et son système de règlement des différends. La croissance du commerce devrait se ralentir en 2019, avec d'importants risques baissiers associés à l'escalade des tensions commerciales. Ces défis offrent l'occasion d'améliorer les modalités de fonctionnement, en trouvant des solutions au sein du système commercial multilatéral, en actualisant l'OMC et en repensant le système pour le nouveau siècle. Dans la déclaration publiée à l'issue du Sommet qu'ils ont tenu à Buenos-Aires en 2018, les dirigeants du Groupe des vingt (G20) ont reconnu la contribution du système commercial multilatéral et se sont engagés à soutenir la réforme de l'OMC nécessaire à l'amélioration de son fonctionnement. Les gouvernements peuvent tirer parti des réunions intergouvernementales appropriées pour accélérer les progrès de cette réforme. En outre, on espère que les Membres de l'OMC achèveront leurs travaux de longue haleine sur le programme de développement.

56. Le renforcement de la contribution du commerce en tant que moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté est particulièrement important pour les pays les moins avancés, qui restent bien en deçà de l'objectif d'un doublement de leur part dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Afin d'améliorer continuellement l'accès aux marchés pour les exportations de ces pays, les Membres de l'OMC doivent appliquer rapidement les décisions ministérielles relatives aux règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés et au traitement préférentiel des exportations de services de ces pays.

57. Le fait que le commerce ait des effets sur la distribution des revenus souligne son importance et celle des politiques visant à réduire les inégalités et à autonomiser les femmes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Par exemple, les structures et les problèmes commerciaux tendent à présenter des différences présentant des caractéristiques sexospécifiques. Les parties aux accords de commerce et d'investissement nouveaux et existants sont encouragées à tenir compte des interactions existant entre les politiques commerciales, d'investissement, socioéconomiques et environnementales (dans des domaines comme la finance, la fiscalité, la concurrence, le travail, la problématique femmes-hommes et la technologie) pour améliorer la contribution du commerce aux objectifs de développement durable.

58. Des mesures sont également nécessaires pour permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de mieux exploiter les débouchés commerciaux et de s'intégrer dans les chaînes de valeur internationales. Le déficit persistant de financement du

commerce continue de les toucher de manière disproportionnée. L'augmentation de l'offre de financement et de garanties commerciales par les banques multilatérales de développement vient à point nommé, mais elle doit être complétée par un accroissement des financements privés ainsi que, le cas échéant, des financements des banques nationales de développement. Il convient de mettre davantage l'accent sur les techniques financières moins gourmandes en documents ainsi que sur les plateformes numériques et les technologies financières qui peuvent contribuer à renforcer le financement du commerce pour les micro, petites et moyennes entreprises, notamment en inversant la tendance à la baisse des services bancaires correspondants, qui est en partie responsable du déficit de financement.

59. Le commerce électronique ouvre de nouvelles perspectives commerciales aux micro, petites et moyennes entreprises. Or de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, restent relativement peu connectés à l'Internet et donc aux plateformes de commerce électronique, ce qui souligne l'importance d'un accroissement des investissements dans les technologies de l'information et des communications. Les négociations plurilatérales sur le commerce électronique qui se tiendront prochainement à l'OMC doivent mettre l'accent sur la nécessité de disposer de ressources pour améliorer l'état de préparation au commerce électronique des micro, petites et moyennes entreprises des pays en développement.

60. L'amélioration de la facilitation des échanges, y compris grâce à une plus grande efficacité du recouvrement des recettes douanières et des transports durables adaptés aux changements climatiques, présente un immense potentiel de réduction des coûts commerciaux et d'augmentation des recettes publiques. L'aide internationale, notamment l'initiative Aide pour le commerce, reste essentielle pour progresser dans ces domaines.

E. Dette et viabilité de la dette

61. Les pays font face à des besoins pressants d'investissements publics supplémentaires dans les objectifs de développement durable, mais les charges élevées d'endettement risquent de menacer leur aptitude à obtenir des financements suffisants. Les niveaux de la dette publique ont continué d'augmenter depuis la publication du rapport précédent, certains pays à revenu intermédiaire enregistrant des taux d'endettement qu'ils n'avaient pas connus depuis les crises de la dette des années 80. Les vulnérabilités des pays en développement sont imputables non seulement à des niveaux d'endettement plus élevés, mais aussi aux plus grands risques associés à un changement de la composition de la dette. Une hausse de la dette extérieure assortie de taux d'intérêt variables et le recours accru à la dette commerciale ont accru les risques de refinancement. Le rôle plus important joué par les créanciers non traditionnels et les financements obtenus sur les marchés représente aussi une nouvelle gageure pour le règlement des crises de la dette.

62. L'augmentation de la dette publique s'est accompagnée d'un gonflement de la dette des sociétés, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, un grand nombre de grandes entreprises ayant profité de la longue période de taux d'intérêt internationaux anormalement faibles. De nouvelles hausses des taux d'intérêt mondiaux pourraient devenir préoccupantes pour la stabilité financière et, dans de nombreux cas, pour la viabilité de la dette publique, les engagements privés devenant souvent publics pendant les crises. Si les niveaux d'endettement de la majorité des pays en développement demeurent viables, l'augmentation du nombre de pays en situation de surendettement ou à haut risque exige l'attention des décideurs mondiaux.

63. Pour conserver dans ce contexte difficile la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la réalisation des investissements qu'appellent les objectifs de

développement durable, il faut une action politique sur plusieurs fronts, aux niveaux national et mondial. Sont visées notamment les mesures propres à améliorer la gestion de la dette, sa transparence et l'évaluation de sa viabilité. Il peut s'agir aussi de différencier la façon dont le financement par emprunt est utilisé et de donner la priorité à l'emprunt pour des investissements productifs à même de créer une marge de manœuvre budgétaire.

64. La communauté internationale redouble d'efforts pour aider les pays à réduire leurs vulnérabilités. La mise à jour d'outils d'analyse comme le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu mis au point par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et récemment révisé peut aider les pays à cerner les risques, à apporter des corrections stratégiques et à mieux comprendre la relation entre investissement public, croissance et viabilité de la dette. Les débiteurs et les créanciers sont encouragés à utiliser les nouveaux outils disponibles pour servir de support à des opérations d'emprunt et de crédit viables.

65. La hausse de la dette à taux variable émise dans un contexte de faibles taux d'intérêt indique sans doute que certains gouvernements ne prennent pas suffisamment en compte les risques dans la gestion de leur dette. Les gouvernements doivent surveiller attentivement la croissance de la dette, y compris les passifs éventuels et la dette de leur secteur privé, au moyen d'une approche fondée sur le risque. Pour faire face aux risques systémiques posés par les emprunts privés, ils doivent s'efforcer d'ajuster les cadres réglementaires en période d'accentuation des risques. Le renforcement de la gestion de la dette au moyen de l'assistance technique et de la formation aidera les pays à maîtriser plus efficacement la dette existante. Dans le même temps, il est également nécessaire de prendre des mesures complémentaires au niveau mondial dans d'autres domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment le renforcement de la coopération fiscale internationale, la mise à disposition de sources fiables de financements concessionnels du développement et l'amélioration de la coordination des politiques macroéconomiques et du filet de sécurité financière mondial.

66. Pour que les actions engagées pour améliorer les outils d'analyse et la gestion de la dette soient pleinement efficaces, il faudra une plus grande transparence de la dette. Si la responsabilité première de la transparence de la dette incombe aux débiteurs, la communauté internationale et les créanciers ont également un rôle important à jouer. Les créanciers partagent la responsabilité de rendre publiques, simples et faciles à suivre les conditions de prêt. Ils doivent également s'employer à simplifier ces conditions et à éviter qu'elles ne pèsent trop lourdement sur les emprunts souverains. Les institutions internationales peuvent mettre à jour les normes de données et fournir un soutien technique pour améliorer la capacité d'enregistrer, de surveiller et de déclarer la dette.

67. Les mesures prises pour fournir des orientations claires en faveur de prêts et emprunts souverains responsables doivent également être renforcées, en s'appuyant sur les cadres existants tels que les Principes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables et les directives opérationnelles pour un financement durable adoptées par le G20. Il y a lieu d'étudier comment ces approches pourraient se compléter et d'œuvrer à l'élaboration de lignes directrices mondiales consensuelles pour définir les responsabilités des débiteurs et des créanciers, conformément au mandat énoncé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

68. Les mécanismes novateurs peuvent encore jouer un rôle dans la réduction des risques pesant sur les bilans souverains. Bien que leur utilisation ait été limitée jusqu'ici, on s'est intéressé de plus en plus, au cours de l'année écoulée, aux titres de créance conditionnels pour les emprunteurs souverains, avec lesquels les obligations

de service de la dette sont liées à la capacité de paiement. Après la grave saison des ouragans de 2017, la mise au point d'instruments de la dette propres à aider les économies des Caraïbes exposées aux catastrophes à améliorer leur résistance aux changements climatiques a fait l'objet d'une attention particulière. La communauté internationale doit continuer d'appuyer ces efforts, notamment en réalisant des travaux techniques visant à déterminer les modalités appropriées des emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation économique de l'État emprunteur. Les créanciers publics doivent envisager de recourir davantage à ces instruments conditionnels dans leurs propres opérations de prêt. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a proposé d'échanger une partie de la dette extérieure de la région contre des engagements des pays débiteurs d'effectuer des versements annuels dans un nouveau fonds de résilience des Caraïbes. Il faudrait envisager de mettre cette proposition ou des propositions similaires à l'essai dans un nombre limité de pays de la région.

69. Si l'évolution des modalités de financement et des sources de crédit transfrontalières privées et publiques a accru la diversité et la portée du financement international du développement, elle a également fait craindre que les processus décentralisés de renégociation de la dette ne servent plus bien leur fonction. L'évolution du paysage des créanciers et l'augmentation des obligations adossés à des prêts bancaires ont soulevé de nouveaux défis en matière de restructuration et ravivé l'intérêt pour la question de la coordination des créanciers et les problèmes posés de longue date par l'architecture actuelle. Il est donc temps de revoir les mécanismes existants d'allègement de la dette afin de déterminer les moyens d'améliorer leur efficacité. Parmi les domaines où des progrès semblent pouvoir intervenir, on peut citer le renforcement de la coordination entre créanciers, le dialogue entre créanciers et débiteurs ainsi que des éléments spécifiques de la renégociation de la dette, tels que les moratoires.

F. S'attaquer aux problèmes systémiques

70. L'économie mondiale est confrontée à des risques et à une instabilité financière accrus et la croissance mondiale devrait avoir atteint un sommet, comme nous l'avons vu plus haut et comme cela est indiqué au chapitre 1 du rapport. Les facteurs géopolitiques, les différends commerciaux, la volatilité des marchés financiers et les facteurs non économiques, tels que les changements climatiques, risquent d'entraver davantage la croissance, la stabilité et le développement, ainsi que d'aggraver la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité. Il est de plus en plus urgent de s'attaquer aux risques économiques et financiers systémiques et aux lacunes de l'architecture, qui menacent la mise en œuvre du Programme 2030.

71. Les faiblesses du système financier mondial pourraient faire peser des risques encore plus importants sur la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi ces risques, on peut citer : la volatilité des flux internationaux de capitaux, résultant de la nature à court terme de nombreux éléments des marchés internationaux ; la persistance de déséquilibres mondiaux ; les problèmes de viabilité de la dette dans les secteurs public et privé (voir chap. III.E du rapport) ; et un pouvoir de monopole croissant et des politiques de la concurrence moins efficaces (voir chapitre III.B du rapport). Les niveaux d'endettement élevés des entités publiques et privées – imputables notamment aux produits dérivés à fort effet de levier – accentuent les vulnérabilités et alimentent les cycles d'expansion et de récession. La compression de la part des salaires a exacerbé les inégalités. Le rythme rapide de l'évolution technologique, tout en offrant peut-être de nouveaux remèdes, peut aussi aggraver les risques systémiques mondiaux.

72. Pour parvenir à un développement durable, la communauté internationale doit réfléchir en permanence à la pertinence et à l'adéquation de ses institutions. Cette réflexion a commencé – par exemple, au sein du G20 – mais les implications mondiales justifient des discussions plus larges, ouvertes et inclusives. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ce processus doit être complété par des initiatives visant à améliorer la cohérence du système mondial et à renforcer le caractère inclusif de la gouvernance économique mondiale.

73. Si la mise en œuvre des réformes du secteur financier au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008 (ci-après la crise de 2008) a réduit les risques dans le système financier réglementé, les risques s'accroissent dans des domaines qui ne sont pas couverts par ces réformes, se situant notamment en dehors du cadre réglementaire. Les gouvernements doivent s'efforcer de mieux gérer l'instabilité des flux de capitaux en prenant des mesures qui préservent les avantages des investissements à long terme dans les pays en développement tout en réduisant le risque de crises financières. La communauté internationale doit être consciente des retombées des choix de politique intérieure, notamment sur l'instabilité des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Les efforts visant à encourager les investissements à long terme pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable peuvent être utiles à cet égard. Le FMI a élaboré un point de vue institutionnel sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, qui sert de base à la fourniture de conseils à ses membres et l'évaluation de leur situation. Au niveau national, les pays doivent inclure des réglementations macroprudentielles solides – et des techniques de gestion du compte de capital si nécessaire – dans les cadres de financement nationaux intégrés (voir chapitre II du rapport), comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba, pour assurer la cohérence des politiques nationales.

74. À moyen et à long terme, les modifications du système monétaire international, y compris celles résultant de l'ajustement extérieur et des déséquilibres mondiaux, pourraient accroître l'instabilité financière, en particulier en période d'incertitude politique. D'où l'importance d'un renforcement de la coopération internationale et d'un filet de sécurité financière mondial assurant des ressources suffisantes et une couverture complète. Dans l'architecture financière actuelle, le risque de change associé à un financement international bienvenu est souvent assumé par ceux qui, dans les pays en développement, sont les moins à même de le gérer. La communauté internationale doit mettre au point des mécanismes plus adaptés pour aider ces pays à faire face au risque de change, notamment en ayant davantage recours à la diversification de ce risque, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba. À l'instar de certains autres mécanismes d'assurance, les entités internationales sont bien placées pour gérer ces risques à l'échelle mondiale.

75. Les réformes réglementaires convenues doivent être mises en œuvre de manière complète, cohérente et transparente, mais elles ne suffisent pas à elles seules à créer des systèmes financiers durables et stables. En dehors du périmètre réglementaire traditionnel, les entreprises technologiques et les établissements financiers non bancaires servent d'intermédiaires pour des parts croissantes du crédit. Dans les activités des entreprises technologiques, les lignes sont souvent brouillées entre logiciels, services de paiement et intermédiation financière. On s'inquiète de l'augmentation de la prise de risque sur les marchés du crédit du fait de la détérioration des normes de nantissement, comme dans le cas de l'association de prêts à effet de levier à des obligations adossées à des actifs. Pour gérer efficacement les risques qui surviennent à l'extérieur du périmètre réglementaire, les autorités de réglementation financière doivent prêter de plus en plus attention aux risques sous-jacents associés à l'activité financière au lieu de se préoccuper du type

d'établissement financier qui fournit les services, les normes réglementaires internationales devant également s'adapter au nouveau paysage.

76. Compte tenu de l'ensemble complexe et ambitieux de transformations nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030, la cohérence entre les domaines d'action est essentielle. On comprend de mieux en mieux comment les réglementations financières influent sur les incitations à investir dans le développement durable. Les répercussions des risques sociaux et environnementaux sur la qualité du crédit et la stabilité du système financier sont moins bien appréhendées. Pour mettre en place un système financier durable, les politiques et les réglementations doivent être utilisées de concert. Le système réglementaire doit être en phase avec les mesures utilisées pour renforcer la durabilité du système financier privé, telles que les bilans en matière de durabilité et les études d'impact (voir chapitre III.B du rapport).

77. Des banques nationales de développement bien gérées peuvent aider les pays à élaborer des options de financement pour les investissements liés aux objectifs de développement durable. Ces banques doivent aligner leurs activités sur les objectifs de manière globale et être rattachées aux cadres de financement nationaux intégrés. La collaboration entre elles et les banques multilatérales, par le biais d'accords de cofinancement ou de rétrocession de fonds empruntés, peut améliorer le financement des objectifs de développement durable grâce à la complémentarité des ressources internationales et des connaissances du marché local. Les États Membres et la communauté internationale peuvent collaborer pour renforcer la gestion des risques liés aux banques nationales de développement. Des recherches sont nécessaires pour mieux comprendre comment les cadres réglementaires appliqués à ces banques peuvent être adaptés pour protéger leur viabilité financière tout en favorisant l'efficacité de leurs investissements pour le développement durable.

78. La diminution du nombre de correspondants bancaires, qui s'explique par les coûts –notamment ceux entraînés par la gestion d'importantes normes anti-blanchiment et normes connexes – et les considérations de risque, demeure préoccupante. Des solutions technologiques bien gérées peuvent permettre de remédier aux coûts et aux risques propres à la relation de correspondant bancaire. Les États Membres peuvent collaborer pour encourager ou exiger l'adoption de mesures de « connaissance de la clientèle » et du dispositif d'identifiant d'entité juridique (Legal Entity Identifier ou LEI).

79. Étant donné que le Programme 2030 appelle la maximisation des synergies et l'élimination des cloisonnements, assurer la cohérence des systèmes financiers et économiques avec le développement durable est essentiel. Depuis le Consensus de Monterrey, les États Membres visent la cohérence des politiques économiques, financières et commerciales. La coordination plus étroite qui s'impose aujourd'hui touche un ensemble plus large de domaines d'action et d'institutions au niveau international, y compris la fiscalité, l'investissement, la concurrence et les questions non économiques qui n'étaient auparavant pas prises en compte, telles que les changements climatiques, les risques de catastrophe, les droits de l'homme, la problématique femmes-hommes et les migrations.

80. La gouvernance mondiale doit être renforcée pour soutenir l'ambitieux Programme 2030. Tout au long du rapport, de nombreux appels ont été lancés en faveur de l'approfondissement de la coopération internationale, du renforcement de la gouvernance mondiale et de l'amélioration de l'établissement de normes internationales inclusives. Dans tous ces domaines, il faut s'employer davantage à élargir et à renforcer la voix et la participation des pays en développement, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba.

G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

81. Les changements rapides suscités par les technologies nouvelles et émergentes offrent d'importants moyens de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, mais ils génèrent également de nouveaux défis. Les institutions et les cadres politiques et réglementaires aux niveaux national et international n'ont pas suivi le rythme de ces changements.

82. Les évolutions récentes de l'automatisation font craindre que les progrès rapides de l'intelligence artificielle (IA) et autres technologies ne rendent redondant le travail de millions de personnes dans les pays développés et en développement. Bien que les estimations soient très incertaines, les gouvernements peuvent engager plusieurs actions pour être mieux préparés : encourager l'innovation qui utilise les technologies pour créer de nouveaux produits, services et emplois ; prendre en compte les différences d'impact sur les femmes et les hommes ; assurer la protection sociale et développer les mécanismes de sécurité sociale pour compenser les pertes d'heures de travail et d'emplois ; et investir dans le renforcement des capacités pour permettre à chacun de tirer parti des nouvelles technologies, en tenant compte des besoins différents des divers groupes (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, femmes, hommes, entre autres).

83. Les progrès de l'accès à l'Internet mobile, à la cryptographie et à l'informatique distribuée ont donné lieu à des innovations financières fondées sur la technologie, qui ont favorisé l'inclusion financière. Toutefois, ces innovations ont également généré de nouveaux risques et défis pour les marchés financiers. Les cadres réglementaires doivent répondre à ces risques sans étouffer l'innovation financière. L'amélioration du dialogue entre les décideurs, les régulateurs et les nouveaux prestataires de services est essentielle pour trouver le bon équilibre. Les gouvernements doivent intégrer des plateformes de dialogue dans leurs cadres d'action. L'expérimentation et les mécanismes novateurs, tels que les bacs à sable réglementaires, peuvent aider les décideurs à concevoir des cadres réglementaires appropriés. Étant donné que les nouveaux acteurs de la technologie financière brouillent les lignes entre logiciels, services de paiement et intermédiation financière, les autorités de réglementation financière doivent moins se préoccuper du type d'établissement qui fournit les services financiers pour se concentrer sur les risques sous-jacents associés à l'activité financière.

84. Les pays en développement ont besoin de l'appui de la communauté internationale pour combler les lacunes technologiques, remédier à la fracture numérique, ne pas se laisser distancer par l'évolution technologique rapide et progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Divers facteurs peuvent limiter la diffusion de la technologie. Pour améliorer l'accès, il est important de cerner les principales contraintes – qu'il s'agisse des capacités d'absorption et du déficit de compétences numériques, de l'absence d'incitations économiques, de facteurs sociaux et culturels ou de questions liées aux droits de propriété intellectuelle. Les organisations internationales peuvent apporter leur aide à cet égard et la coopération internationale peut contribuer à surmonter les obstacles dans chacun de ces domaines. Étant donné l'évolution rapide du paysage technologique, faciliter l'accès aux technologies pertinentes appelle des expérimentations politiques. La numérisation et la connectivité croissantes de l'économie en sont un bon exemple : elles rendent possibles des modes d'innovation entièrement nouveaux, mais suscitent aussi de nouveaux enjeux, en particulier pour les pays les plus pauvres.

H. Données, surveillance et suivi

85. La mise en œuvre du Programme 2030 et l'engagement de ne laisser personne de côté exigent la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'une quantité sans précédent de données, y compris des données ventilées, afin de garantir l'efficacité de la conception des politiques et d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès. Pour recueillir des données sur tous les groupes de population, y compris les plus vulnérables, les gouvernements doivent continuer de renforcer les sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les dossiers administratifs, tout en ayant recours à de nouvelles sources et en s'employant à améliorer la ventilation par sexe.

86. Les signataires du Programme d'action d'Addis-Abeba sont convenus de coopérer au niveau international, notamment de fournir un appui technique et financier, pour renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et des systèmes statistiques nationaux. Compte tenu du besoin accru de données ventilées par facteurs, telles que celles décrites dans le Programme 2030, ainsi que des possibilités offertes et des difficultés suscitées par les sources de données non traditionnelles, un soutien plus large doit être apporté aux systèmes statistiques des pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs capacités. Un doublement des ressources sera nécessaire pour mettre en œuvre les six domaines prioritaires du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable.

87. Les stratégies nationales pour le développement des statistiques donnent une vue d'ensemble des mesures nécessaires pour développer les systèmes statistiques nationaux et la capacité statistique et remédier aux problèmes soulevés par l'intégration et l'utilisation des données provenant de différentes sources. Pour assurer l'alignement avec les priorités nationales, les stratégies statistiques doivent être étroitement liées aux stratégies nationales de développement durable et incorporées aux cadres de financement intégrés.

88. Les mégadonnées viennent compléter les sources traditionnelles d'information statistique aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et contribuent à un meilleur ciblage des interventions des pouvoirs publics. Mais elles présentent aussi de nouveaux risques et défis. La communauté internationale doit s'employer à élaborer des normes techniques qui répondent de manière adéquate aux préoccupations concernant l'accès aux données, la protection de la vie privée et la sécurité des données, tout en continuant de surveiller les normes de qualité statistique existantes.

89. Les efforts se poursuivent pour améliorer la collecte et la diffusion de données sur le secteur financier et sur les vulnérabilités financières. Au cours de la deuxième phase de l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données, des progrès ont été réalisés concernant le suivi du système bancaire parallèle, la communication de données sur les banques mondiales d'importance systémique et la présentation de comptes sectoriels dont la couverture, la pertinence et la périodicité ont été améliorées. Il importera de mobiliser des ressources suffisantes pour financer l'infrastructure nécessaire pour garantir l'accès aux données et leur partage et pour assurer la gestion future des nouveaux ensembles de données créés dans le cadre de l'Initiative contre les lacunes en matière de données.